



## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **Régie Municipale du Port de Carnon**



**PRÉSENTÉE EN CONSEIL D'EXPLOITATION DU 05 DÉCEMBRE 2019**  
**PRÉSENTÉE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**

## **PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2020**

Le Budget Primitif annexe 2020, présenté en € HT, constitue le second acte du cycle budgétaire de la Régie municipale du Port de CARNON. Il est établi dans le respect de l'instruction comptable (M4).

Présenté à l'assemblée délibérante le 10 février 2020, il retranscrit les orientations budgétaires de la Régie municipale du Port abordées lors de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en séance du 16 Décembre 2019.

A l'instar du Budget Principal de la commune, il est décidé de reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du Budget Primitif annexe selon la fiche de calculs arrêtée par Madame la Trésorière Principale figurant en annexe.

L'année 2020 sera rythmée par deux grands projets : l'opération dragage et la déconstruction et reconstruction de la Capitainerie.

L'opération de dragage du Port de Carnon s'inscrit dans un projet de mutualisation des dragages de la baie d'Aigues-Mortes (Port Camargue, Palavas-les -flots, Frontignan, Pérols et Carnon). Les travaux du port de Carnon se dérouleront en trois ou quatre phases afin de permettre un financement maîtrisé pour continuer à fonctionner normalement. Des provisions ont été constituées en ce sens depuis 2015.

Dans ce même temps, l'opération déconstruction et reconstruction de la Capitainerie devrait débuter au dernier trimestre 2020. Le déménagement des locaux s'effectuera avant la saison 2020.

Le Budget annexe du Port répond aux impératifs de dragage et assure le financement des projets de développement du Port, tout en garantissant le fonctionnement normal du service aux usagers. Pour cela il est décidé de reprendre de façon anticipée, les résultats de l'exercice précédent.

Le Budget annexe répond aux grands principes budgétaires à savoir l'équilibre, l'annualité, l'unité, l'universalité et la spécialité budgétaire.

### **I/ Des projets d'investissement structurants et réfléchis en synergie avec le schéma Directeur de la ville de Mauguio Carnon :**

- La reconstruction de la capitainerie et ses abords permettant leur mise en accessibilité ;
- La réfection des quais situés au pied de la Capitainerie ;
- La mise en conformité de la station d'avitaillement ;
- La démolition et reconstruction des bâtiments destinés aux Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public

### **II/ Des travaux d'entretien indispensables à la bonne navigabilité des usagers avec l'opération de dragage en plusieurs phases.**

Avec un tirant d'eau qui rétrécit d'année en année, les travaux de dragage sont indispensables pour une navigation en toute sécurité des plus grosses unités du Port et pour permettre un accueil d'un panel de navire plus large en escale.

Aujourd'hui, les navires présentant un tirant d'eau au-delà de 1.70m ne sont plus acceptés au Port, au risque qu'ils s'ensavent.

### **III- Des services innovants permettant le développement du Port dans son ensemble :**

- Opérations de sensibilisation écologique autour de la mer ;
- Les actions menées autour de « Port ouvert à tous » ;
- L'installation de bacs à tri sélectif accueillant les poubelles situées sur le domaine portuaire afin de permettre une collecte par l'Agglomération
- Des outils innovants de communication destinés aux usagers du port qui seront en contact permanent avec les services du port ;

- Le déploiement du WIFI à destination des usagers ainsi que la modernisation des contrôles d'accès (parkings, pontons, sanitaires etc.).
- Le déploiement, sur plusieurs années en partenariat avec la Police Municipale, de la vidéosurveillance 7j/7 afin de réduire les actes de vandalisme.
- La réorganisation du fonctionnement de la surveillance du Port, la nuit, durant toute l'année (7j/7).

## **SOMMAIRE**

### **VUE D'ENSEMBLE**

#### **I- LA SECTION FONCTIONNEMENT**

##### **1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

##### **2) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

##### **2) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **ANNEXE :**

**Le Plan Pluriannuel de fonctionnement**

**Le Plan Pluriannuel d'investissement,**

## VUE D'ENSEMBLE

- **CLOTURE DE L'EXERCICE 2019**

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats prévisionnels ressortent à :

Excédent de 1 083 237,60 € HT  
Fonctionnement :  
Excédent 537 963,29 € HT (dont 48 117,30 € de Restes à Réaliser)  
d'Investissement :

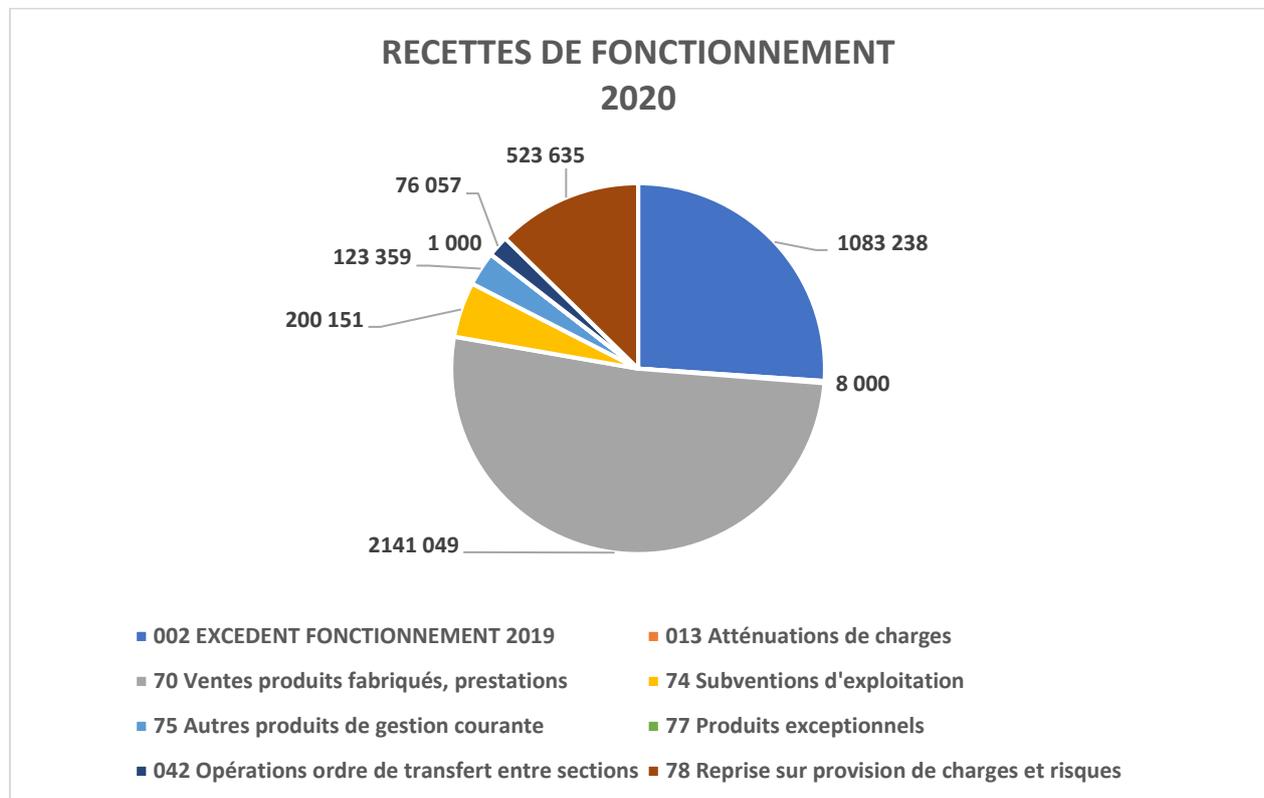
- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2020**

Ainsi, le Budget Primitif annexe 2020 de la Régie du Port de Carnon s'équilibre de la façon suivante :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
↳ SECTION FONCTIONNEMENT	4 156 488.60€	4 156 488.60€
↳ SECTION INVESTISSEMENT	1 459 041.29€	1 459 041.29€

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget voté 2019	Recettes encaissées 2019	Propositions nouvelles 2020
<b>002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2019</b>	<b>890 830</b>	<b>890 830</b>	<b>1 083 238</b>
013 Atténuations de charges	9 600	9 832	8 000
70 Ventes produits fabriqués, prestations	2 155 064	2 249 203	2 141 049
74 Subventions d'exploitation	-	-	200 151
75 Autres produits de gestion courante	100 710	108 861	123 359
77 Produits exceptionnels	1 052	61 924	1 000
042 Opérations ordre de transfert entre sections	76 531	76 045	76 057
78 Reprise sur provision de charges et risques	15 800	15 800	523 635
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>3 249 587</b>	<b>2 521 664</b>	<b>4 156 489</b>

Malgré une légère baisse des ventes de produits fabriqués en prévision de l'arrêt de la station d'avitaillement après la saison 2020, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement progressent de 27.91% comparé au Budget 2019, dues à :

- Une reprise de provision pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de dragage,
- Une avance de 30% sur subvention attribuée par l'Etat pour l'opération de dragage pour la première tranche,
- La révision des tarifs pour le calcul de la redevance des Autorisations d'Occupation Temporaire commerciales de la zone ouest ;

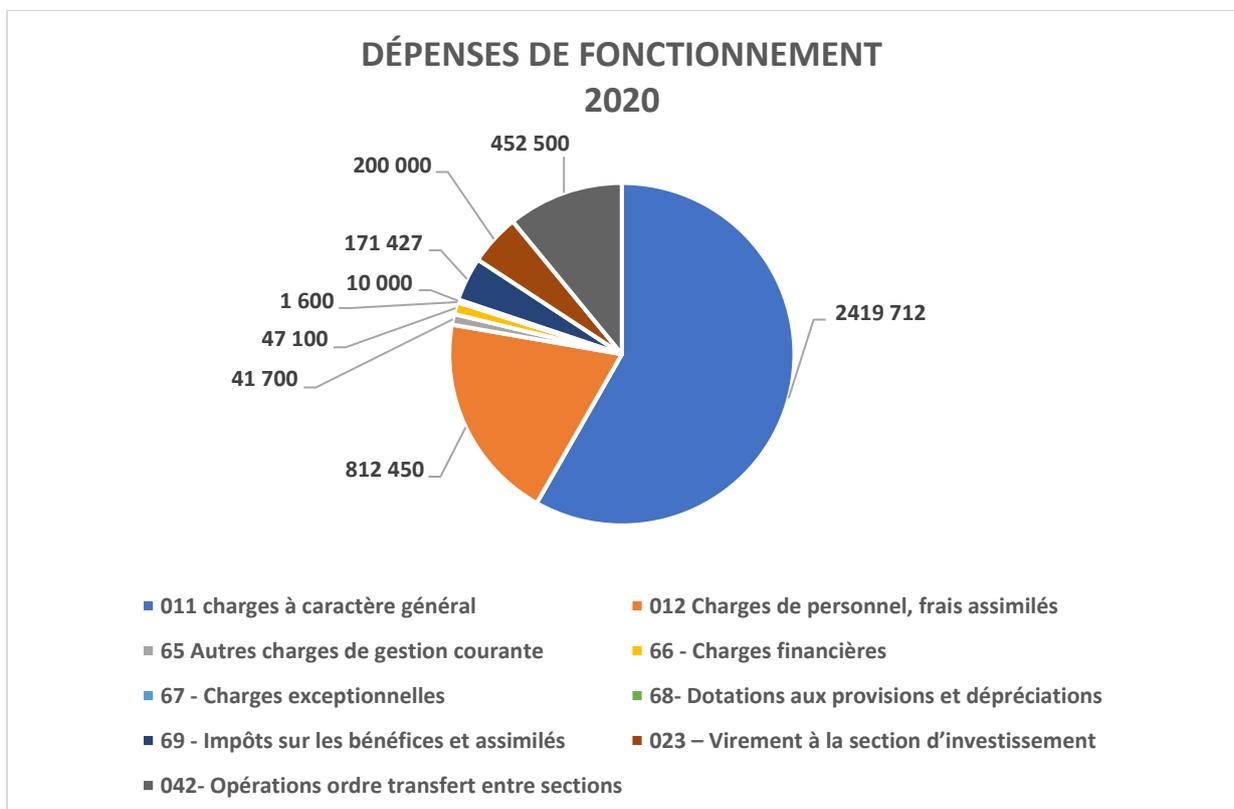
Afin de rendre le Port de Carnon plus compétitif par rapport aux ports voisins, les évolutions tarifaires suivantes ont été actées sans dépasser, en général, 1% d'augmentation :

- Les tarifs d'escales à la journée, semaine et mois ont subi une baisse de 20 % en moyenne ;
- Les tarifs du carénage ont été totalement revus avec une modification des « formules » et des abattements, la création d'un tarif « carénage sur remorque » à 10 €/30min ;
- Les professionnels bénéficieront d'un abattement de 10% sur les tarifs (hors carénage sur remorque) si et seulement si la facture et le paiement sont au nom du professionnel.

Compte tenu de l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), les 5 tranches forfaitaires, objet d'avenant, relatives à la consommation électrique ont été supprimées au profit d'un paiement au kWh au-delà des 700 kWh compris dans le prix de la place de port à l'année. Le tarif du kWh a été fixé à 0.16 €.

## 2) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions des dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de 27.91% par rapport au budget 2019.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget voté 2019	Dépenses réalisées	Propositions nouvelles 2020
		<b>3 249 587</b>	<b>2 248 833</b>
011 charges à caractère général	1 136 500	833 856	2 419 712
012 Charges de personnel, frais assimilés	870 900,88	661 313	812 450
65 Autres charges de gestion courante	30 600	26 949	41 700
66 - Charges financières	54 100	18 878	47 100
67 - Charges exceptionnelles	5 936	437	1 600
68- Dotations aux provisions et dépréciations	550 000	200 000	10 000
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	130 000	71 785	171 427
023 – virement, à la section d'investissement	-	-	200 000
042- Opérations ordre transfert entre sections	471 550,12	435 614	452 500
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 249 587</b>	<b>2 248 833</b>	<b>4 156 489</b>

La hausse des dépenses se justifie principalement de la manière suivante :

**Le chapitre 011** « charges à caractère général » présente une forte hausse, les comptes sont notamment impactés de la façon suivante :

- Le compte 60631 « fournitures d'entretien » → 138 600€ HT : renouvellement des équipements de protection des agents, matériel anti-pollution du plan d'eau, produits d'entretien et acquisition de kits de sécurité antipollution à destination des usagers.
- Le compte 6132 « locations immobilières » → 35 000€ HT : notamment pour la location annuelle du restaurant de la passerelle (bureaux provisoires de la capitainerie).
- Le compte 61521 « bâtiments publics » → aménagement des locaux de la passerelle destinés aux bureaux administratifs
- Le compte 61528 « autres » → 80 000€ : recépage des pieux usés et remplacement d'autres pieux.
- Le compte 61558 « autres biens immobiliers » → 785 000€ HT dont 725 000€ affectés à l'opération de dragage.
- Le compte 6156 « maintenance » → 40 000€ HT : contrats de maintenance liés au transfert des bureaux à la passerelle et les différents autres contrats nécessaires pour les équipements portuaires.
- Le compte 6161 « multirisques » → 6 000€ : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les bâtiments des parcelles EN 140 et EN 141 et la zone ouest sont de la responsabilité de la Régie du Port.
- Le compte 6227 → Frais d'acte et de contentieux 35 000€ : prévision en cas de litige avec les anciens occupants des deux AOT (Carnon Plaisance).
- Le compte 6282 « frais de gardiennage » → 150 000€ HT : recours à une société de surveillance spécialisée dans le domaine portuaire, pour l'externalisation de la surveillance de nuit avec des moyens renforcés et des amplitudes horaires adaptées (20h00 – 8h00 / 7j/7, jours fériés compris).

**Le chapitre 012** « les charges de personnel et frais assimilés » est réajusté sur la base du résultat de l'exercice précédent.

**Le chapitre 65** « Autres charges de gestion courante » est surtout impacté par le compte 6541 « créances admises en non-valeur » → 30 000€ HT : correspondant aux créances non réglées par la société Carnon Plaisance sur 2018 et 2019.

**Le chapitre 68** « dotation aux provisions et dépréciations » comporte 1 seul compte, le 6817. Il est largement revu à la baisse puisque le dragage débutera en octobre 2020. Seulement 10 000€ de provision sont constitués pour les admissions en non-valeur.

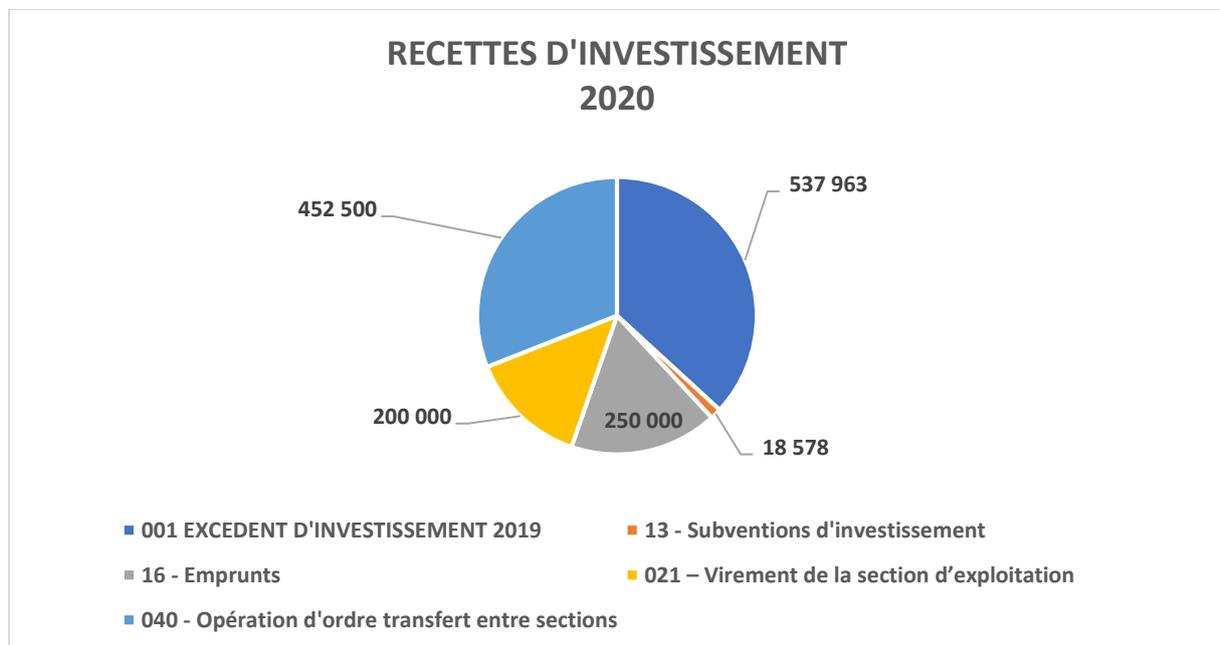
**Le compte 023** correspond au virement à la section d'investissement. 200 000€ HT sont inscrits pour permettre de supporter une partie des dépenses liées aux travaux de la capitainerie qui débiteront dernier trimestre 2020.

**Le compte 042** correspond à la dotation aux amortissements.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### 1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Elles s'établissent à 1 459 041.29 € proposant donc une augmentation de 51.31% par rapport l'exercice 2019.



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget voté 2019	Recettes encaissées 2019	Propositions nouvelles 2020
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019</b>	<b>492 747</b>	<b>492 747</b>	<b>537 963</b>
13 - Subventions d'investissement	-	-	18 578
16 - Emprunts	-	-	250 000
021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	200 000
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	471 550	435 614	452 500
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>964 297</b>	<b>928 361</b>	<b>1 459 041</b>

Le résultat de clôture de l'exercice précédent est repris de manière anticipée dès le budget primitif au compte 001 pour 537 963.29 € HT. Sont inclus les restes à réaliser de 2019 à hauteur de 48 117.30€ HT.

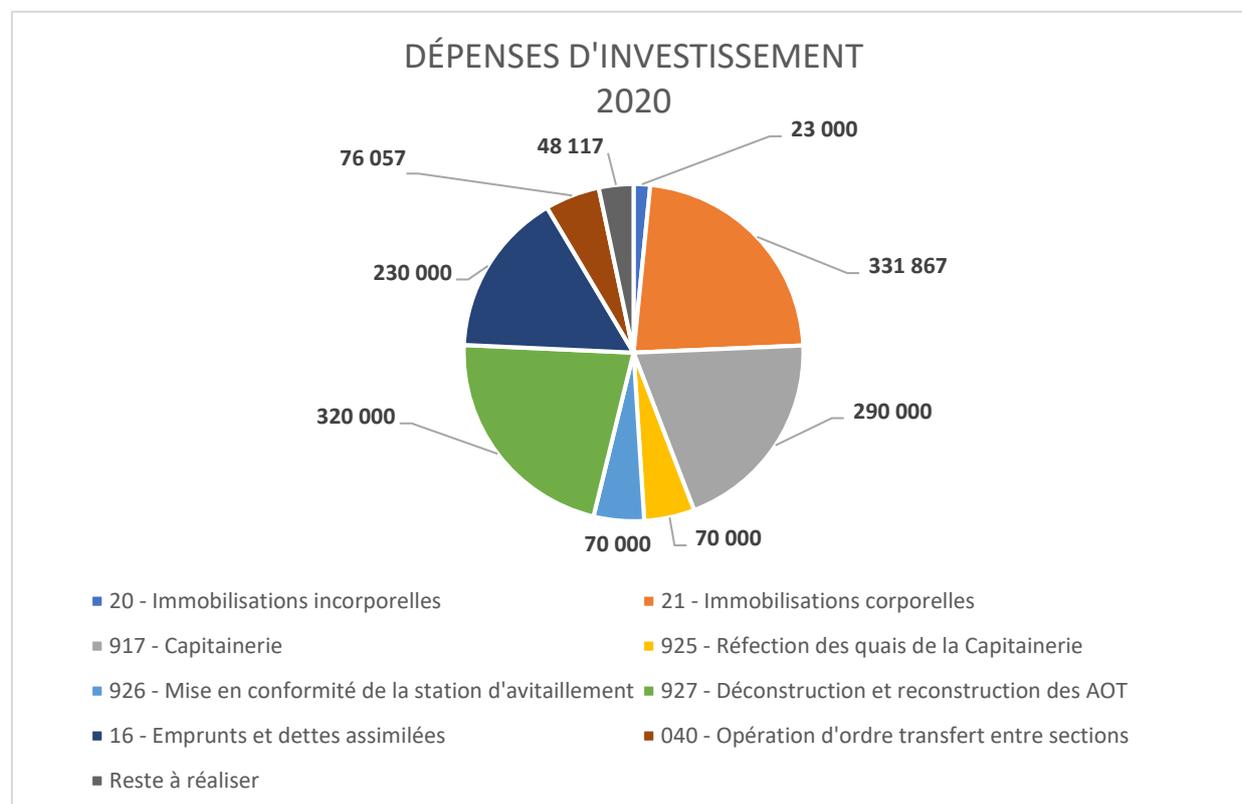
L'emprunt inscrit pour 250 000€ HT et qui ne sera pas obligatoirement levé (en fonction des résultats des différents appels d'offre et des dates effectives de démarrage des travaux) permettra, si nécessaire, de financer une partie des travaux de réfection des quais, qui débiteront au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Afin de permettre un autofinancement des investissements de l'année et au vu de l'excédent de la section de fonctionnement constaté, il est opportun de réaliser un virement de la section d'exploitation à hauteur de 200 000€ HT, inscrit au 021.

Le compte 040 correspond à la dotation aux amortissements.

## 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Le Plan Pluriannuel d'Investissement du budget du Port de Carnon s'élève à 3 800 000 € lissés sur 2020 à 2025, dont 750 000 € fléchés sur l'exercice 2020.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget voté 2019	Dépenses réalisées	Propositions nouvelles 2020
	964 297	390 398	1 459 041
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	23 000
21 - Immobilisations corporelles	196 303	29 953	331 867
917 - Capitainerie	372 463	75 533	290 000
925 - Réfection des quais de la Capitainerie	-	-	70 000
926 - Mise en conformité de la station d'avitaillement	-	-	70 000
927 - Déconstruction et reconstruction des AOT	-	-	320 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	209 000	208 866	230 000
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	76 531	76 045	76 057
Reste à réaliser	52 463		48 117
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>964 297</b>	<b>390 398</b>	<b>1 459 041</b>

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - 2020 à 2025 - PREVISIONNEL

917 Reconstruction capitainerie	Montant de AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Montant total de l'Opération	1 900 000	26 993	35 330	22 860	71 346	475 775	1 024 311	236 700	6 685
Recettes Prévisionnelles :									
Autofinancement	824 225	26 993	35 330	22 860	71 346	290 000	220 000	151 011	6 685
Emprunts	787 569					0	701 880	85 689	
Subventions (région) Etudes	207 921					105 490	102 431		
Subventions (département) Etudes	80 285					80 285			

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

**Chapitre 21** « immobilisations corporelles » → 331 886.99€ HT. Les crédits sont notamment affectés de la façon suivante :

- Le compte 2135 « installations générales ... » → 51 890€ HT pour l'achat de pontons pour la création de postes d'escale.
- Le compte 2153 « installations à caractère spécifique » → 72 986€ HT : groupement de commande pour l'acquisition de bacs à tri sélectif.
- Le compte 2154 « matériel industriel » → 5000€ : renouvellement d'outillage
- Le compte 2182 « matériel de transports » → 40 000€ HT pour l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du GOUPIL. Achat d'un scooter électrique affecté à la surveillance portuaire.
- Le compte 2183 « matériel de bureau et informatique » → 60 000€ : dédié principalement à l'achat de matériel de vidéo-surveillance et installation du WIFI.
- Le compte 2184 « mobilier » → 3 000€ HT : achat de mobilier pour l'aménagement de la banque d'accueil lors du transfert à la passerelle et adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite
- Le compte 2188 « autres » → 100 000€ : remplacement du système de contrôle d'accès.

**Chapitre 16**, compte 1641 → emprunt : 230 000€ HT : remboursement du capital des 9 emprunts en court, et de l'éventuel emprunt de 250 000€ levé.

**Chapitre 040** correspond aux amortissements des biens.

925 Réfection des quais capitainerie	Montant de AP	CP 2020	CP 2021
Montant total de l'Opération	600 000	70 000	530 000
Recettes Prévisionnelles :			
Autofinancement	230 000	70 000	160 000
Emprunts	370 000	0	370 000

926 Mise en conformité de la station d'avitaillement	Montant de AP	CP 2020	CP 2021
Montant total de l'Opération	70 000	70 000	0
Recettes Prévisionnelles :			
Autofinancement	70 000	70 000	0
Emprunts	0	0	0

927 Déconstruction/reconstruction AOT et ses abords	Montant de AP	CP 2020	CP 2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025
Montant Total de l'opération	1 300 000	320 000	430 000	200 000	150 000	100 000	100 000
Recettes Prévisionnelles :							
Autofinancement	525 000	70 000	150 000	85 000	20 000	100 000	100 000
Emprunts	775 000	250 000	280 000	115 000	130 000		

\*Sous réserves de la procédure de sélection des candidats en cours et des arbitrages.

### PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT - 2020 à 2022 - PREVISIONNEL

Opération de DRAGAGE	MONTANT Total	2020	2021	2022
Montant total des dépenses	2 418 433	723 786	1 147 072	547 575
Subvention Région (études)	725 529	0	400 000	325 529
Subvention Etat (études)	725 529	200 151	400 000	125 378
Reprise de provision				
Autofinancement	967 375	523 635	347 072	96 668

\*Estimations faites sous réserves du montant des travaux après attribution des marchés.